



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 22 mars 2023 – N° 25

Neuf heures quarante

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *Semaine québécoise des popotes roulantes.*
- Le député de Viau sur le sujet suivant : *Hommage à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de Saint-Michel.*
- Le député de Beauce-Sud sur le sujet suivant : *Hommage au diffuseur Les Amants de la scène et au premier festival d'été de Saint-Georges.*
- Le député de Rosemont sur le sujet suivant : *La Semaine québécoise de la déficience intellectuelle.*
- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Les renforts arrivent... Saint-Jean se prépare pour une deuxième cohorte d'infirmières cet été.*
- La députée de Jeanne-Mance–Viger sur le sujet suivant : *Féliciter le club novice de patinage artistique des Suprêmes de Saint-Léonard.*
- La députée de Saint-Hyacinthe sur le sujet suivant : *Hommage à Mme Éloïse Caron, médaillée d'or au Championnat mondial de hockey féminin des moins de 18 ans 2023 de l'IIHF.*
- Le député de Matane-Matapédia sur le sujet suivant : *Saluer et remercier le travail des premiers répondants du drame d'Amqui.*
- Le député de Lac-Saint-Jean sur le sujet suivant : *Hommage à un bénévole passionné.*
- Le député de Blainville sur le sujet suivant : *Hommage à Mme Micheline Brodeur.*
- Le député de Côte-du-Sud sur le sujet suivant : *La Mi-Carême de L'Isle-aux-Grues.*
- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *Félicitations aux jeunes scientifiques!*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

- 1) Débat sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.
- 2) Crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024 déposés par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le **21 mars 2023** et renvoyés en commission plénière en vue de l'adoption d'un quart de ces crédits.

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 3) Projet de loi n° 11
Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives
Présenté par la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés le **16 février 2023**
- 4) Projet de loi n° 12
Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui
Présenté par le ministre de la Justice le **23 février 2023**
- 5) Projet de loi n° 14
Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues
Présenté par le ministre de la Sécurité publique le **15 mars 2023**

- 6) Projet de loi n° 16
Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions
Présenté par la ministre des Affaires municipales le **21 mars 2023**

Étude détaillée en commission

- 7) Projet de loi n° 7*
Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives
Présenté par le ministre des Finances le 1^{er} février 2023
Principe adopté le **15 février 2023**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

*** Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 8) Projet de loi n° 9
Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le 9 février 2023
Principe adopté le **21 février 2023**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le **21 mars 2023**

- 9) Projet de loi n° 10
Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux
Présenté par le ministre de la Santé le 15 février 2023
Principe adopté le 22 février 2023, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le **16 mars 2023**

- 10)** Projet de loi n° 13
Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York
Présenté par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie le 22 février 2023
Rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (consultations) déposé le 14 mars 2023
Principe adopté le **15 mars 2023**, et
Renvoyé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

- 11)** Projet de loi n° 3
Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives
Présenté par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique le 7 décembre 2022
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 8 février 2023
Principe adopté le 9 février 2023
Rapport de la Commission des finances publiques adopté le **21 mars 2023**

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 12)** Projet de loi n° 190
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1^{er} décembre 2022**
- 13)** Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 14)** Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**

- 15) Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**
- 16) Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 17) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 18) Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 19) Projet de loi n° 198
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 février 2023**
- 20) Projet de loi n° 199
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 21) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**

- 22) **Projet de loi n° 391**
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 23) **Projet de loi n° 396**
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.
- Audition du Secrétariat du Conseil du trésor concernant sa gestion administrative et ses engagements financiers, ainsi que sur le Rapport d'application de la Loi sur l'administration publique.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 13**, Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York (mandat confié le 15 mars 2023).

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandats réglementaires

Interpellation :

- De la députée de Saint-Laurent au ministre de l'Éducation sur le sujet suivant : *Les angles morts du ministre de l'Éducation* (avis donné le 16 mars 2023).

Mandats d'initiative

- Les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 7**, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives (mandat confié le 15 février 2023).
- **Projet de loi n° 9**, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public (mandat confié le 21 février 2023).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 12**, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui (mandat confié le 14 mars 2023).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 11**, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives (mandat confié le 14 mars 2023).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 10**, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux (mandat confié le 22 février 2023).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au feuillet du mercredi*

10) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **22 février 2023**

À la ministre du Tourisme

En février 2022, on apprenait que le processus de remplacement du toit du Stade olympique était à nouveau retardé. La ministre affirmait alors ceci en entrevue : « La révision de l'échéancier est présentement sur la planche à dessin. » Elle ajoutait : « Il est toujours prévu que le toit soit remplacé dans les meilleurs délais. »

Est-ce que la ministre peut nous indiquer quel est l'échéancier de remplacement du toit du Stade olympique?

13) M. Morin (Acadie) – **14 mars 2023**

Au ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit

À la fin du mois de février, des Atikamekws de la communauté de Wemotaci ont érigé des blocus sur des routes forestières pour faire cesser les coupes d'arbres et préserver leur territoire en Haute-Mauricie.

Ils estiment que le gouvernement, via le Bureau de mise en marché des bois, a agi sans consultation préalable et surtout sans consentement dans la planification des activités forestières.

Ils demandent une discussion avec le gouvernement, mais n'ont toujours pas eu de nouvelle.

Qu'est-ce que le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit compte faire afin de trouver une solution à cette situation?

14) M. Bouazzi (Maurice-Richard) – **16 mars 2023**
Au ministre des Finances

Récemment, les rapports accablants de B'Tselem (2021), Human Rights Watch (2021) et Amnesty International (2022), trois grands organismes israéliens et internationaux de défense des droits de la personne, ont dénoncé le crime contre l'humanité d'apartheid en Israël-Palestine. Ces rapports s'ajoutent à une documentation considérable sur la question des violations du droit international et des droits de la personne par l'État d'Israël à l'égard des Palestiniens.

Comme le ministre ne l'ignore sans doute pas, la situation en Israël-Palestine est intimement liée au territoire et à son occupation. Selon le droit international, les colonies israéliennes dans les territoires occupés constituent une violation de la Quatrième Convention de Genève. Conséquemment, le gouvernement du Canada ne reconnaît pas le contrôle israélien permanent sur les territoires occupés en 1967 – soit le plateau du Golan, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza.

Or, la Société des alcools du Québec vend actuellement 36 produits vinicoles de provenance israélienne. Toutefois, la moitié d'entre eux n'a pas été produite à partir du jus de raisin cultivé à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'État d'Israël, ou l'a seulement été partiellement.

Je porte donc à l'attention du ministre le fait que 18 produits vinicoles en vente à la SAQ sont ainsi faussement étiquetés comme étant de provenance israélienne, sous la mention « Fabriqué en Israël » ou « Produit d'Israël ».

Cet étiquetage est trompeur. Plusieurs citoyens m'ont contacté et s'estiment trompés et induits en erreur par l'étiquetage en question, qui nie l'exploitation agricole sur territoire palestinien non conforme au droit international.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a rendu une décision le 13 mai 2022, transmise à la Liquor Control Board of Ontario (LCBO), et relative à deux produits mal identifiés comme « Produits d'Israël ». Cet étiquetage sans information explicative a été considéré comme « faux » par l'ACIA.

Mes questions :

- Est-ce que le ministre s'engage à s'assurer que la SAQ prenne les mesures appropriées afin de rectifier la situation, c'est-à-dire, qu'elle retire les 18 vins en question tant que ceux-ci ne sont pas conformes aux lois entourant l'étiquetage?

- Le ministre compte-t-il s'assurer, au nom du respect du droit international, qu'aucun vin produit dans des colonies illégales ne puisse se trouver sur les tablettes de la SAQ?

15) M. Bouazzi (Maurice-Richard) – **16 mars 2023**
Au ministre des Finances

La compagnie israélienne Policy Ltd. est l'architecte et l'administrateur de l'Académie nationale de police d'Israël. Tous les policiers israéliens y sont formés, y compris des unités militarisées, qui y reçoivent un entraînement aux pratiques répressives comme le contrôle des foules, les raids à domicile, les techniques musclées, le tir sur cible et les opérations d'infiltration.

L'Académie nationale de police d'Israël forme également les agents du milieu carcéral, où les cas de torture et de traitement dégradant de prisonniers politiques palestiniens, y compris d'enfants, sont largement documentés par des organisations de défense des droits de la personne, aussi bien locales (israéliennes et palestiniennes) qu'internationales. Concrètement, Ppolicy représente en Palestine-Israël l'un des piliers du système d'oppression et d'expropriation continues que vivent les Palestiniennes et les Palestiniens. Rappelons que ce système a récemment été dénoncé par une cascade de rapports d'organismes de défense des droits de la personne, comme Amnesty International et Human Rights Watch, qui y voient le crime contre l'humanité d'apartheid.

Or, 25 % des actions de Ppolicy Ltd. sont détenus par G4S, une compagnie de sécurité ciblée par une campagne internationale depuis 2012. Bien que G4S se soit départi, en 2016, de sa filiale israélienne, elle possède encore à ce jour plus du quart des actions de Ppolicy Ltd.

Plusieurs fonds de pension ou fonds souverains se sont récemment dissociés de G4S; on peut nommer KLP, Norges Bank et le Fonds de pension des universitaires MP au Danemark.

Cependant, ce n'est pas le cas de la CDPQ. En effet, la Caisse est actionnaire principal de Allied Universal, qui s'était porté acquéreur de G4S en 2021. Plus précisément, Allied Universal maintient 0.03 % d'investissement dans Ppolicy. La Caisse de dépôt est donc liée financièrement par ses avoirs à Ppolicy Ltd.

Étant donné cette association financière, la Coalition Boycott, Désinvestissement et Sanctions du Québec (BDS-Q) a rencontré la CDPQ à deux reprises en 2022. La CDPQ a exprimé sa volonté de « socialiser ses entreprises en portefeuille, à travers notamment le dialogue actionnarial ». Ses représentants ont également mentionné que « l'entreprise ne rapporte plus de revenu en Israël ».

BDS-Q souligne que l'implication de la CDPQ dans G4S/Policy, qui doit cesser, met en lumière un problème beaucoup plus large auquel la Caisse est confrontée : celui du caractère éthique de ses investissements, chaque fois que les droits de la personne sont en cause.

Mes questions :

- À la lumière de ce qui précède, le ministre est-il préoccupé par les implications financières de la CDPQ avec Policy Ltd?
- Entend-il s'assurer que la CDPQ soit dotée d'une politique et de critères d'investissements spécifiques pour les contextes politiques graves de violations de droits de la personne et qu'elle la respecte?

16) Mme Labrie (Sherbrooke) – **22 mars 2023**
Au ministre de la Justice

Comme le sait le ministre, le projet de loi C-5, adopté par le parlement fédéral l'automne dernier, privilégie la déjudiciarisation de la possession simple de drogues. Cette approche est largement soutenue par la littérature scientifique et l'expérience terrain des policiers et organismes communautaires. Elle contribuerait à déstigmatiser les personnes consommatrices de drogues, et par le fait même à mieux protéger leur santé et leur dignité. Cette nouvelle mesure législative du gouvernement fédéral est très bien accueillie par les intervenants en dépendance, lesquels entendent que l'application de cette approche au Québec permettrait de réduire les surdoses, tout en soulageant le système de justice de dossiers qui relèvent davantage d'un enjeu social et de santé publique.

Ma question :

Considérant que le Québec n'a pas de procureurs fédéraux et qu'il revient au ministre de donner des orientations aux procureurs quant à l'application de cette loi, j'aimerais savoir quand le ministère entend-il donner des directives à cet égard, et quelle approche le ministre compte-t-il privilégier?

17) Mme Ghazal (Mercier) – **22 mars 2023**
Au ministre de l'Éducation

En septembre dernier, les parents et le personnel scolaire de l'école primaire de Grand-Pré ont appris, lors de la première séance du conseil d'établissement (CE), qu'il s'agissait de la dernière année de l'école de Grand-Pré en tant que milieu regroupant des classes langage. L'école de Grand-Pré est une école spécialisée qui accueille des élèves handicapés, présentant une déficience langagière dont l'évaluation orthophonique révèle une atteinte sévère au niveau de l'expression verbale et une atteinte modérée à sévère au niveau de la compréhension verbale.

L'école se situe dans la municipalité de Saint-Jacques dans Lanaudière. Sa caractéristique d'école spécialisée la différencie de l'école du quartier, puisqu'elle dessert l'ensemble des élèves du territoire du CSS des Samares qui ont besoin de services adaptés à leurs difficultés. Ce regroupement existe depuis 1998 et une immense expertise s'y est développée. Le CSS des Samares a pris la décision de répartir les classes dans cinq écoles réparties sur le territoire, notamment avec l'argument de rapprocher les élèves de leur milieu scolaire.

Nadia Ménard, présidente du CE et mère d'une enfant de sept ans qui fréquente l'école :

« Tous les enfants fréquentant ces classes ont une dysphasie sévère tant au niveau réceptif qu'au niveau expressif. Plusieurs d'entre eux ont d'autres handicaps et la très grande majorité a vécu un passage éprouvant, voire même catastrophique, dans leur école d'appartenance avant d'être admise à de Grand-Pré. Apprendre que nos enfants seraient retournés vers des écoles dites régulières, que l'expertise de l'école allait disparaître, et que le tout se ferait de façon précipitée dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre a plongé plusieurs familles dans une profonde détresse.

Le CCSEHDAA, comité consultatif, n'a pas été consulté ni d'ailleurs le comité de parents, le conseil d'établissement et le personnel enseignant. Personne n'est contre l'inclusion, mais pas à tout prix, pas au détriment de la santé mentale, de l'épanouissement, de la sécurité et de l'estime d'eux-mêmes de nos enfants différents. Pas au détriment de tout ce qu'ils ont à l'école de Grand-Pré.

J'ai effectué un sondage auprès des familles. Une grande majorité d'entre elles se disent en faveur du maintien de la formule actuelle (84 % des répondants), parfois même malgré près de deux heures de trajet pour se rendre à de Grand-Pré. C'est dire le service exceptionnel, de qualité, rassurant, que nos enfants vulnérables y reçoivent.

Nous comprenons la volonté du CSS de vouloir rapprocher, voire même pouvoir offrir des services langage aux habitants des municipalités plus au nord. Ce que nous comprenons moins c'est la nécessité de mettre fin aux excellents services que le regroupement de classes langage à de Grand-Pré permet. L'autre argument avancé est de permettre aux élèves en classe langage de compléter tout leur primaire à la même école. L'idée est certes louable, mais la décision de déménager toutes les classes dès septembre prochain ferait en sorte que plus du tiers des élèves auraient à fréquenter en septembre une troisième école en trois ans. Nous parlons ici d'enfants fort sensibles au changement dont les familles rapportent que leur arrivée à de Grand-Pré a amélioré drastiquement leur motivation, leurs apprentissages et leurs comportements.

Nos députés locaux, tous de la CAQ, ont informé le ministre de l'Éducation de la situation. Ce dernier aurait manifesté son désaccord avec la décision prise, mais comme il ne s'agit pas d'une fermeture d'école, mais bien d'une relocalisation de classes spécialisées, il n'aurait aucun pouvoir prévu par la Loi sur l'instruction publique (LIP) pour agir et poser son veto. Le CSS aurait donc informé nos élus que leur décision serait maintenue, peu importe l'opinion des parents et du ministère de l'Éducation. Les parents sont anxieux, en détresse, certains songent à retirer leur enfant du système scolaire pour ne pas les exposer à nouveau au cauchemar qu'ils ont vécu avant d'être admis à de Grand-Pré. »

Or, une recherche effectuée semble indiquer que le ministre de l'Éducation aurait un certain pouvoir discrétionnaire quant aux décisions prises par les CSS lorsque les services aux élèves à besoins particuliers sont modifiés. Particulièrement lorsque les différents comités ne sont pas consultés, ce qui fait partie des règlements des différents CSS, ainsi que de l'esprit de la LIP.

Mes questions :

- 1) Étant donné les nombreux vices de procédure de la part du Centre de services scolaire des Samares, le ministre a-t-il l'intention de faire annuler cette décision?
- 2) Sachant qu'une majorité de parents se sont opposés à la réorganisation des services, qu'est-ce que le ministre entend faire pour aider ces parents et ces élèves?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS